



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 03 : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Le vingt-deux février 2024, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le seize février 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. GICQUEL a donné procuration à Mme CIRON
Mme GITEAU a donné procuration à M. BOISSEAU
M. FLATET a donné procuration à Mme BOMBRAY
M. AMIOUNI a donné procuration à M. MARSOLLIER
M. KESKIN a donné procuration à Mme BOURDAIS
Mme PAYET a donné procuration à M. PADIOLEAU
M. BEASSE a donné procuration à M. NOMARI
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOURDEL
M. BARON a donné procuration à M. GAUDIN
Mme GALLAND a donné procuration à M. LE HECHO

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dix semaines maximum avant l'examen du Budget Primitif.

Ce document a été examiné lors de la commission « Finances-Personnel » réunie le 13 février 2024.

DÉCISION

Le Conseil Municipal par son vote prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2024.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A l'Hôtel de Ville, le 22 février 2024

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240229-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-02-2024

Publication le : 29-02-2024

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 29/02/2024



Ville de CHÂTEAUBRIANT

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



Février 2024

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Il doit se tenir dans les deux mois ½ précédant le vote du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il comporte les informations suivantes :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement.
- ✓ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- ✓ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- ✓ Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2024.

Le Budget Principal Ville

- I. Éléments de contexte relatifs aux Collectivités Locales
- II. Présentation des Finances en 2023 et Projections sur 2024
 -  Point sur l'exécution du Budget 2023
 -  Les dépenses de Fonctionnement
 -  Les recettes de Fonctionnement
 -  L'encours de la Dette
 -  La Capacité d'Autofinancement
 -  Les Investissements 2024-2026

Les Budgets Annexes

- III. L'Assainissement
- IV. Le Bowling
- V. Les Energies Nouvelles

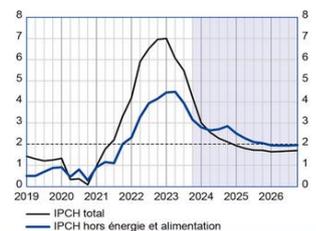
LE BUDGET PRINCIPAL VILLE

I. Contexte relatif aux Collectivités Locales

A. Prévisions de la Loi de Finances (LF) pour 2024 au niveau National :

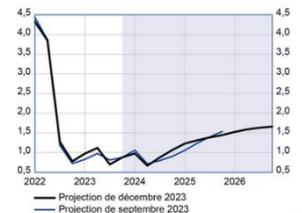
✚ La Loi de Finances 2024 est élaborée dans un contexte très incertain, tant au niveau politique internationale (guerre en Israël, en Ukraine, guerre économique entre la Chine et les USA...), qu'au niveau politique nationale (inflation...).

✚ Inflation : 5 % en 2023. 2.4% estimée en 2024, vision optimiste aux regards des perspectives de la Banque de France et de différents instituts (+3 % en 2024)



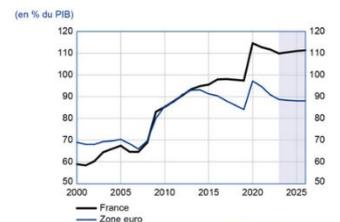
Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

✚ La LF 2024 est fondée sur des hypothèses économiques de 1,4 % de croissance en 2024.



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

✚ Objectif de déficit public : 4.4 % du PIB (après un déficit de 4.9 % en 2023).

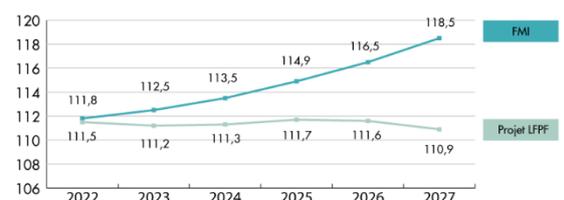


Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu.

✚ Une dette publique près de 3 050 Milliards € en 2023 soit 112 % du PIB, contre 98.3% à la fin de l'année 2017. La dette de la France progresse plus vite que son PIB :

► 285 Md€ de dette levée sur les marchés financiers en 2024, un nouveau record... et + 52 Md€ de charges financières

PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE EN FRANCE EN % DU PIB



✚ Un taux de chômage national de 7.4 % au 3ème trimestre 2023.

👉 **Sur Châteaubriant, il est constaté un taux de chômage de 5.6 % pour cette même période (Source : INSEE)**

B. Impact de la LF 2024 au niveau Local :

- ✚ Le gouvernement assigne aux collectivités des objectifs de contrôle des dépenses. Le non-respect de ces objectifs ne donnera pas lieu à des sanctions mais doit plutôt s'associer à un cadrage budgétaire
- ✚ Sous l'effet de ce contexte national et des décisions gouvernementales déjà prises, les collectivités territoriales devraient connaître en 2024 un « effet ciseaux » mettant à mal leur capacité d'autofinancement.
- ✚ Depuis 2022, certaines dépenses dont l'aménagement de terrains sont exclues de l'assiette du remboursement du FCTVA aux communes. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la réintégration de ces dépenses a été actée dans la LF 2024 mais seulement pour les dépenses à compter de cette date. Pour Châteaubriant, qui a entrepris des investissements conséquents dont notamment sur le Parc de Béré depuis 2022, c'est un manque à gagner de + 500 000 € de FCTVA cumulés pour la Ville.

✚ Dotation Globale de Fonctionnement :

Depuis 2017, le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

- ☞ En 2023, la DGF a augmenté de 41 704 € soit + 1.42 % par rapport à 2022.
- ☞ Au regard du PLF 2024, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront augmentés afin de permettre à 60 % de communes de voir la DGF accroître en 2024, mais cette évolution n'est pas garantie pour chaque collectivité.

✚ Fiscalité directe locale :

- ☞ Revalorisation des bases locatives :
Après une évolution de +3.4 % en 2022 et de + 7.1 % en 2023, l'Etat a décidé de revaloriser les bases locatives 2024 de + 3.9 % ayant pour incidence directe une augmentation de l'impôt payé par les castelbriantais.
- ☞ Taxe d'habitation (TH) :
Seules les résidences secondaires payent la taxe d'habitation. Ces dernières années les ménages ont bénéficié d'un dégrèvement progressif de la TH de cette taxe jusqu'à sa suppression en 2023.

La perte du produit de cette taxe d'habitation pour les communes a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti via un coefficient correcteur.

Pour mémoire la taxe d'habitation (TH) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TPPNB) a bénéficié d'une baisse des taux de - 22 % depuis 2001.

➡ **Pour 2023, cette taxe d'habitation représentait environ 134 000 € pour la Ville.**

- ☞ Taxe Foncière :
Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TPPB), la Ville a décidé de ne pas augmenter son taux et de maintenir l'exonération de 2 ans appliquée pour toutes nouvelles constructions durant les 2 années qui suivent leurs achèvements.

POINT SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2023

Les montants figurant dans la colonne « Prévu » correspondent aux crédits ouverts (budget primitif, décisions modificatives).

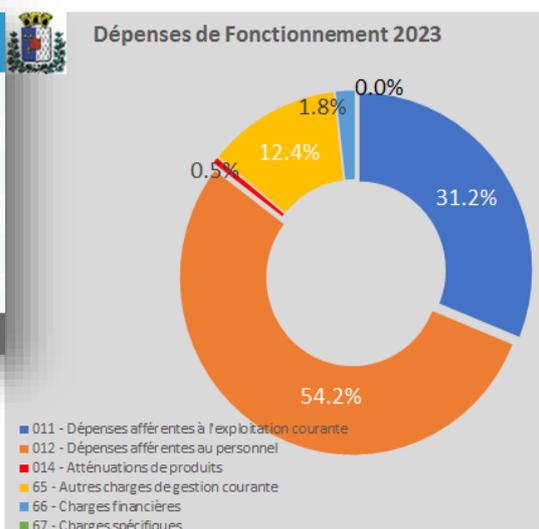
Ceux figurant dans la colonne « Réalisé » reprennent les dépenses et les recettes réalisées et/ou engagées au 31 décembre 2023. Seules les opérations réelles sont portées sur les tableaux ci-dessous.

Tous les chiffres présentés sont provisoires. La clôture des comptes avec la Trésorerie n'est pas intervenue à la date de la rédaction de ce rapport.

Section de Fonctionnement

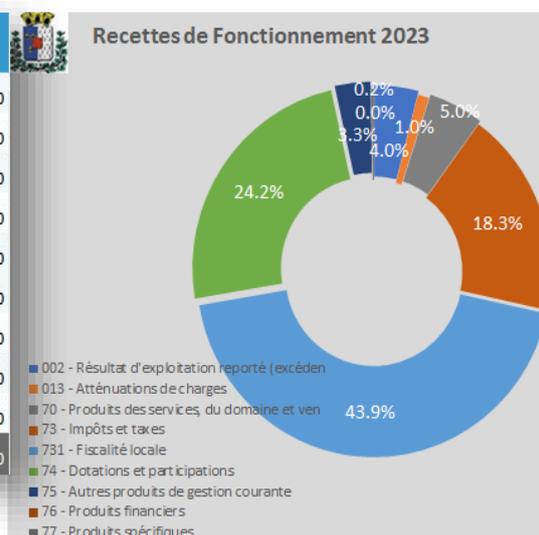
Dépenses

Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé
011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	4 722 209.11 €	4 520 655.18 €	95.73%
012 - Dépenses afférentes au personnel	7 990 000.00 €	7 860 508.76 €	98.38%
014 - Atténuations de produits	91 400.00 €	76 848.59 €	84.08%
65 - Autres charges de gestion courante	1 894 250.00 €	1 797 959.62 €	94.92%
66 - Charges financières	259 740.89 €	254 499.44 €	97.98%
67 - Charges spécifiques	5 000.00 €	1 342.01 €	26.84%
Total	14 962 600.00	14 511 813.60	96.99%



Recettes

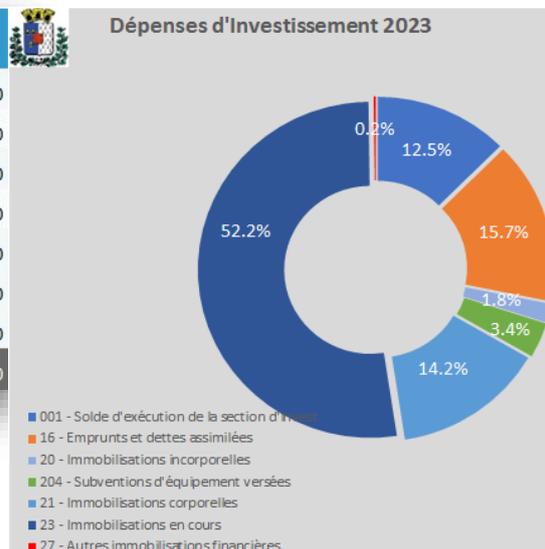
Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	704 090.25 €	704 090.25 €	100.00%
013 - Atténuations de charges	195 000.00 €	179 052.48 €	91.82%
70 - Produits des services, du domaine et ven	807 485.00 €	883 284.38 €	109.39%
73 - Impôts et taxes	3 212 730.00 €	3 215 016.95 €	100.07%
731 - Fiscalité locale	7 472 000.00 €	7 701 087.60 €	103.07%
74 - Dotations et participations	3 737 600.00 €	4 241 263.39 €	113.48%
75 - Autres produits de gestion courante	268 855.00 €	573 003.07 €	213.13%
76 - Produits financiers	39.75 €	5.93 €	14.92%
77 - Produits spécifiques	0.00 €	37 534.81 €	100.00%
Total	16 397 800.00	17 534 338.86	106.93%



Section d'Investissement

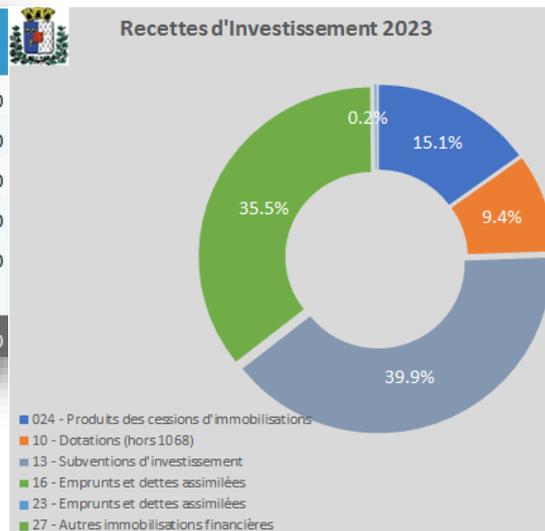
Dépenses

Chapitre	Budgété	Réalisé/Engagé	% Réalisé
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	1 009 255.45 €	1 009 255.45 €	100.00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 267 000.00 €	1 261 605.83 €	99.57%
20 - Immobilisations incorporelles	145 760.00 €	144 342.45 €	99.03%
204 - Subventions d'équipement versées	273 610.52 €	273 323.42 €	99.90%
21 - Immobilisations corporelles	1 146 053.19 €	1 145 959.14 €	99.99%
23 - Immobilisations en cours	4 238 987.83 €	4 211 034.70 €	99.34%
27 - Autres immobilisations financières	15 780.83 €	15 780.83 €	100.00%
Total	8 096 447.82	8 061 301.82	99.57%



Recettes

Chapitre	Budgété	Réalisé/Engagé	% Réalisé
024 - Produits des cessions d'immobilisations	803 000.00 €	765 000.00 €	95.27%
10 - Dotations (hors 1068)	680 000.00 €	475 565.93 €	69.94%
13 - Subventions d'investissement	2 404 265.46 €	2 029 491.88 €	84.41%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 806 000.00 €	1 802 387.52 €	99.80%
23 - Emprunts et dettes assimilées		8 226.42 €	100.00%
27 - Autres immobilisations financières	5 657.49 €		
Total	5 698 922.95	5 080 671.75	89.15%



Résultat prévisionnel - Année 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2023 (dont opérations d'ordre : - 1 046 286 €)	1 272 149.01 €
Résultat reporté 2022	704 090.25 €
Résultat net de fonctionnement	1 976 239.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit 2023 (dont opérations d'ordre : + 1 046 286 €)	-351 987.45 €
Solde d'exécution 2022	-1 009 255.45 €
Résultat net d'investissement	-1 361 242.90 €

RÉSULTAT PREVISIONNEL NET GLOBAL

Fonctionnement	1 976 239.26 €
Investissement	-1 361 242.90 €
Reports d'investissements sur exercice 2024 (Recettes = 1 746 987.04 € ; Dépenses = 1 357 763.34 €)	389 223.70 €
Résultat net global 2023 (prévisionnel)	1 004 220.06 €

★ Ce résultat prévisionnel 2023 aurait dû être de **1 429 220.06 €** si :

- les dépenses d'investissement 2022 (aménagement Parc de Béré) n'avaient pas été exclues du champs du FCTVA 2023 représentant un perte de 225 000 €.
- la subvention acquise pour 200 000 € pour la construction de la tribune de la Ville-en-Bois n'avait pas été reportée sur l'exercice 2024.

✚ Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)

En 2023, la Ville a subi des impacts financiers majeures, pour partie suite à des décisions prises en 2022 et 2023 :

✚ Par l'Etat :

- la revalorisation du point d'indice de + 3.5 % décidée en 1^{er} juillet 2022 à tous les fonctionnaires **impact de + 215 K€ sur l'année 2023,**
- la revalorisation du point d'indice de +1.5% et l'ajout de 9 points pour les plus basses grilles de salaire depuis le 1^{er} juillet 2023 **+ 69 500 € pour 6 mois en 2023,**

✚ Par les tensions sur les énergies fossiles depuis 2022, ayant eu de fortes incidences sur les coûts énergétiques de divers équipements de la Ville **+ 170 K€ en 2023,**

✚ A l'inflation directe sur l'énergie et indirecte sur la masse salariale s'ajoute une tension sur les prix dans un très grand nombre de domaines : alimentation, produits (carburants, nettoyage...), fournitures, matières premières, maintenance, prestations diverses ... tous les achats et contrats de la Ville sont concernés par l'omniprésence de l'inflation ainsi que les coûts des intérêts d'emprunt **+ 239 % depuis 2022 soit + 425 K€ sur 15 ans.**

► *A noter que la Ville a bénéficié d'une aide ponctuelle de l'Etat en 2023 de 406 718 € afin d'atténuer les dépenses énergétiques et de personnel constatées en 2022.*

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2024 :

- L'augmentation du point d'indice (+ 1.5%) de la fonction publique et l'ajout de 9 points aux plus basses grilles sur une année entière et l'attribution de 5 points à tous les fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2024 (**estimation : + 190 000 €**),
- Une inflation encore importante sur certains produits et prestations,
- Les taux d'intérêts élevés des emprunts.

Malgré un contexte économique contraignant, la Ville de Châteaubriant va poursuivre son objectif : renforcer les services aux Castelbriantais pour un maintien de la qualité de vie, tout en contenant les dépenses de Fonctionnement lui permettant de dégager des capacités d'investissement nécessaires, sans impacter les budgets futurs sans augmenter les taux de fiscalité en 2024.

Les mesures d'économie et les bonnes pratiques entreprises depuis plusieurs années ne doivent pas fléchir et une grande vigilance doit s'imposer concernant les dépenses courantes de Fonctionnement.

Cela permettra de préserver une capacité d'autofinancement pour les investissements et compenser la dynamique de la masse salariale qui représente une forte proportion des dépenses de Fonctionnement.

B – Les Dépenses de Personnel (Chapitre 012)

En 2023, les dépenses de Personnel (7 843 K€) représentaient 53.66 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité (55.11 % en 2022).

Le frais de personnel occupe un poids inférieur à la moyenne de la strate (57.1 % en 2023).

Les mesures d'Etat décidées en 2022 et 2023 ont représenté près de 194 K€ de dépenses supplémentaires en 2023 sur les 276 K€ d'augmentations de la masse salariale constatées fin 2023 dont 69 K€ pour la revalorisation du point d'indice de 1,5 % et + 9 pts pour les plus basses grilles appliqués depuis le 1^{er} juillet 2023.

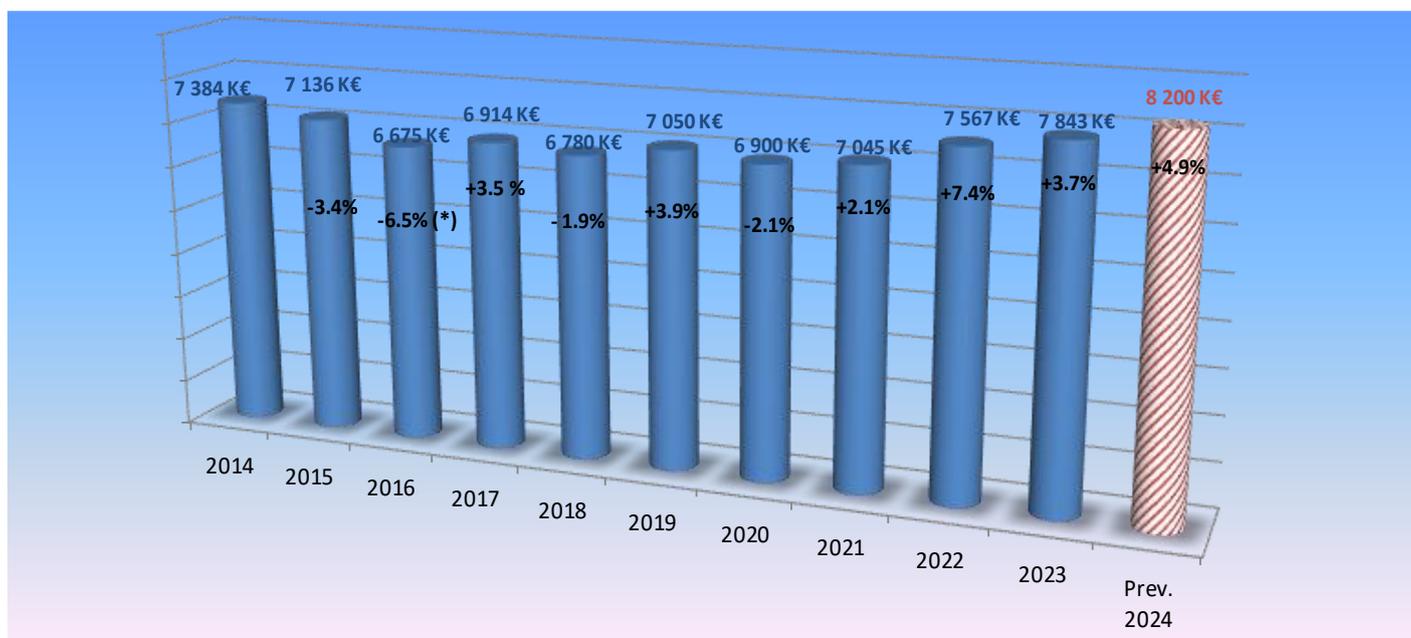
En année pleine, les mesures d'Etat décidées en 2023 auront pour incidence d'augmenter ce chapitre 012 de près de + 190 K€ en année pleine sur 2024.

Les évolutions structurelles de la collectivité (GVT) et sa politique sociale (augmentation du régime indemnitaire pour tous à compter du 1^{er} juillet 2022 de 12.5 €/an pendant 4 ans) ont conduit à une augmentation de 82 K€ sur ce chapitre.

Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la commune reste attentive à l'évolution de ses effectifs et son adéquation avec le niveau qualité de service rendu aux usagers de ses services et de la population.

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel jusqu'en 2023 et la prévision pour 2024.

Evolution dépenses de Personnel



(*) transfert de la compétence Piscine à la CCCD

Vous trouverez ci-dessous des éléments de présentation de la structure de dépenses du personnel.

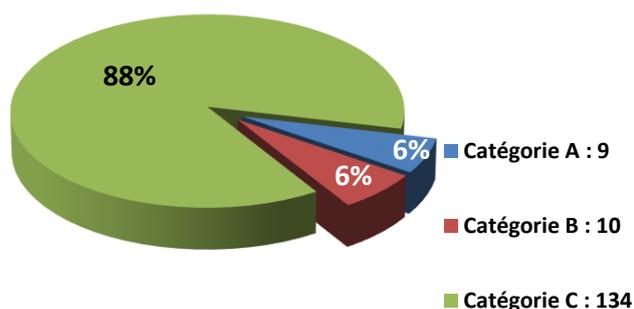
Point sur l'évolution des effectifs (Ville) au 31/12/N

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 (*)
TITULAIRES & Stagiaires						
Effectifs	159	154	152	147	152	153
ETP	151.55	145.88	145.32	139.01	144.64	145.8
CONTRACTUELS (Permanents et non permanents)						
Effectifs	41	30	37	43	40	42
ETP	40.57	29.36	36.28	42.5	29.07	30.47
TOTAL effectifs	200	184	189	190	192	195
TOTAL ETP	192.12	175.24	181.6	181.51	173.71	176.27

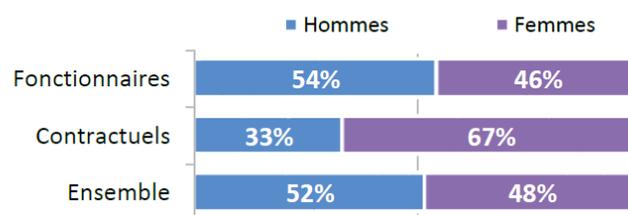
(*) Préviation

Structuration des emplois

➔ Répartition des agents par catégorie



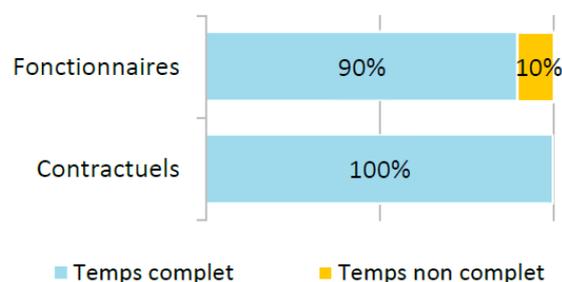
➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition par filière et par statut *

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	24%	24%
Technique	65%	62%	64%
Culturelle		10%	1%
Sportive			
Médico-sociale	3%		2%
Police	7%		6%
Incendie			
Animation	1%	5%	2%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet *



➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans *

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,48 % *

* Sources : DSU 222

Les prévisions budgétaires 2023 ont permis d'absorber les évolutions résultant pour partie de facteurs extérieurs, tels que l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui dépend de l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents et de la poursuite du dispositif règlementaire « Parcours Professionnel Carrières et Rémunération » (PPCR) sur l'ensemble des fonctionnaires, ainsi que les autres décisions de la collectivité liées :

- à la gestion prévisionnelle des effectifs. Afin d'anticiper les départs à la retraite, une analyse de l'organisation et la répartition du travail dans la collectivité sont menées afin de mettre en place des dispositifs adaptés pour assurer la continuité des missions exercées.

- La Ville de Châteaubriant poursuit également sa politique en faveur de l'apprentissage en accueillant régulièrement des apprentis. Pour la collectivité, ces contrats permettent d'optimiser ses moyens et ses compétences tout en assurant son rôle citoyen. Ainsi, 5 apprentis en alternance ont été recrutés (**coût pour la ville : 32 790 €**).

- A l'instar des années précédentes et malgré le contexte sanitaire, la collectivité, soucieuse de faire découvrir le monde professionnel aux jeunes lycéens ou étudiants, a engagé :
 - ☞ **24 saisonniers en 2023**
 - ☞ **15 jeunes de 14 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Argent de poche ».**
 - ☞ **et a accueilli 111 stagiaires.**

- Flux d'agents permanents en 2023 :
 - ☞ 18 départs, dont 39% en retraite, 17% pour disponibilité, 22% démission et 22% fin de contrat,
 - ☞ 19 arrivées.

- Formation en 2023 :
 - ☞ 172 agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
 - ↳ soit 708 jours au total

 - ☞ Par catégorie :
 - ✓ 38% des catégorie A
 - ✓ 60% des catégorie B
 - ✓ 67% des catégorie C

 - ☞ Répartition des jours de formation par organisme
 - ✓ CNFPT : 48 %
 - ✓ Autres organisme : 51 %
 - ✓ Interne : 1%

 - ☞ Budget global de formation 2023 : 74 879 € (82 285 € en 2022).

Malgré les dépenses contraintes, l'objectif de maîtrise salariale sera poursuivi en 2024, étant précisé que la Ville de Châteaubriant dispose d'un bon ratio « dépenses de personnel » par rapport aux dépenses de Fonctionnement (Sources INSEE : chiffres 2023 avec données 2022) :

- ▶ 54.1 % à Châteaubriant (59.7 % en moyenne pour les villes de même strate).

La prévision budgétaire 2024 prend en compte :

- ✓ la revalorisation du point d'indice de +1,5 % (+ **110 K€**),
- ✓ de l'octroi de 9 points d'indice aux plus basses grilles (+ **33 K€**),
- ✓ l'attribution de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1/01/2024 (+ **76 K€**),
- ✓ le maintien de la politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permet de reconnaître l'implication des agents ;
- ✓ Augmentation du régime indemnitaire :
La municipalité poursuit sa politique d'augmentation du régime indemnitaire en proposant une augmentation étalée jusqu'au terme du mandat en cours.
Cette augmentation s'applique à tous les agents, dans le respect des plafonds réglementaires. Le montant retenu est de 12,50 € (montant en référence à un agent à temps complet) par an sur 4 ans (période 2022 – 2025).

Pour l'année 2024, cette 3^{ème} augmentation, est intervenue au 1er janvier (+ **45 K€**).

Pour 2024, la prévision de dépense en Personnel (Chapitre 012) est estimée à **8 200 K€**.

C – Les autres dépenses de gestion courante (Chapitre 65)

Sont notamment comptabilisés dans ce chapitre :

- ☞ les subventions aux associations et aux établissements scolaires privés,
- ☞ les versements aux organismes extérieurs (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Communal d'Action Sociale...),
- ☞ et autres (bons scolaires, participation au financement des chefs de clinique, concours des maisons fleuries...).

Depuis le début de la crise sanitaire, alors que de nombreuses collectivités avaient fait le choix de réduire les subventions versées aux associations, la Ville de Châteaubriant privilégie le maintien du soutien aux associations avec un montant des subventions versées à l'identique depuis 2020.

Cet effort œuvre au maintien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Annuellement, la collectivité consacre près de 1.2 million € pour le tissu associatif castelbriantais.

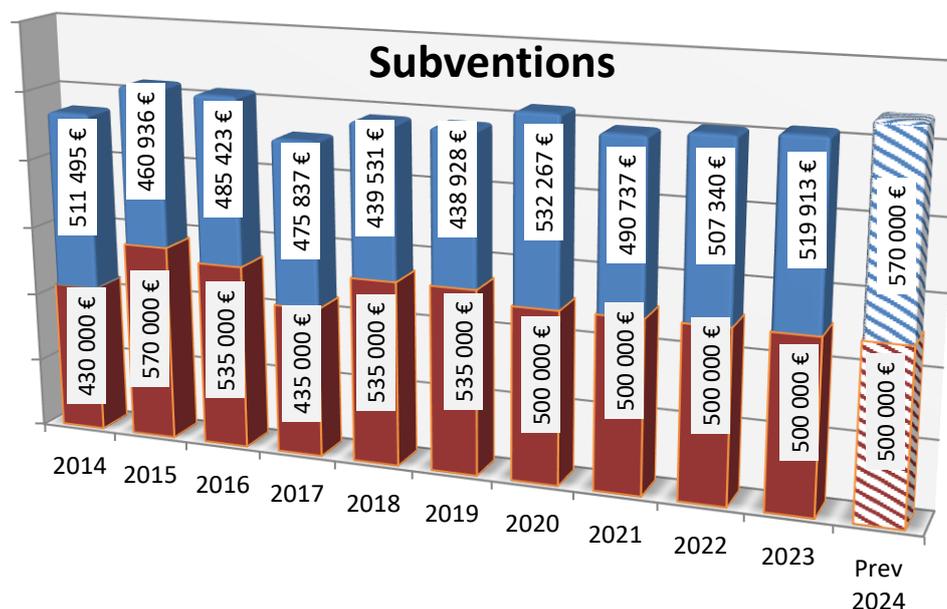
Depuis plus de 15 ans, le sport est une priorité de l'action municipale dont le soutien financier et logistique apportés aux associations sportives.

Ainsi, l'enveloppe 2023, destinée à l'O.M.S. pour promouvoir le sport dans notre Ville, sera reconduite en 2024 afin pour tenir compte de l'augmentation du nombre de premières licences délivrés par les clubs.

► Comme en 2021, une prime exceptionnelle de 100 € pour toute nouvelle 1^{ère} licence à un club affilié à une Fédération et adhérent à l'OMS sera prévue au budget 2024. En 2021, 24 clubs ont bénéficié de cette aide supplémentaire de la Ville avec + de 570 nouveaux adhérents.

Pour le CCAS, la Municipalité continuera aussi à l'accompagner par le biais d'une subvention de Fonctionnement de 500 000 €.

Evolution des Subventions depuis 2014 avec une projection pour 2024



■ Subventions (Fonct & Exceptionnelle) aux personnes de droits privées et aux établissements scolaires privés
■ Subvention CCAS

Recettes Réelles de Fonctionnement (RFF)

A - Fiscalité Directe

DEPUIS 2001 : DES TAUX COMMUNAUX FAVORABLES AUX CASTELBRIANTAIS

Depuis 2001, la municipalité a mis en œuvre une politique volontariste par une baisse de 22% des taux pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti et un gel du taux de la taxe sur le foncier bâti jusqu'en 2014.

Châteaubriant reste l'une premières communes ayant une fiscalité la plus attractive pour ses concitoyens parmi les villes principales de l'Ouest de + 8 000 habitants.

COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE ENTRE 2001 ET 2023

	<u>Taxe Habitation</u>	<u>Taxe Foncière bâti</u>	<u>Taxe Foncière non bâti</u>
CHÂTEAUBRIANT 	-22%	+ 17%	-22%
Moyenne Loire-Atlantique (*)	+ 69%	+ 39%	+ 22%
Moyenne Nationale (*) 	+ 81%	+ 26%	+ 21%

**(source Etat 1259 = années 2019, 2020 et 2021)*

DEPUIS 2021 : REFORME DES TAUX SUITE A LA SUPPRESION DE LA TH

A compter de 2023, les Villes ne perçoivent plus la taxe d'habitation hormis pour les résidences secondaires. La réforme de la fiscalité locale initiée par la loi de finances 2020 s'est achevée en 2023.

Les seuls produits de la Fiscalité directe perçus par la Ville comprennent la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Ainsi pour compenser la suppression de la TH, la part départementale de TFPB a été transférée aux communes pour lequel le taux de référence des communes pour 2021 est égal au taux communal majoré du taux départemental. Un mécanisme de compensation financière reposant sur l'application d'un coefficient correcteur a été mis en place. Ce coefficient est calculé en déterminant le rapport entre le produit fiscal avant réforme et le produit fiscal après réforme. A ce jour, ce coefficient correcteur compense la perte de recettes de TH pour la Ville de Châteaubriant.

Comparaison de la Fiscalité de 2020 à 2023 (bases, taux et produits)

Réforme de la Fiscalité			
<i>Avant la réforme</i>	<i>Après la réforme</i>		
2020	2021	2022	<u>2023</u>
<p style="text-align: center;"><u>TH</u></p> <p>Taux Ville : 15.07 % Base : 14 121 230 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 2 128 263 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TH</u></p> <p>Taux Ville : 15.07 % Base : 679 282 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 102 368 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TH</u></p> <p>Taux Ville : 15.07 % Base : 617 332 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 93 032 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TH</u></p> <p>Taux Ville : 15.07 % Base : 891 223 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 134 304 €</u></p>
<p style="text-align: center;"><u>TF bâti</u></p> <p>Taux Ville : 19.79 % Base : 16 293 527 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 3 285 576 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TF bâti</u></p> <p>Taux moyen : 34.79 % Taux Ville : 19.79 %</p> <p>Base : 15 088 991 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 5 255 395 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TF bâti</u></p> <p>Taux moyen : 34.79 % Taux Ville : 19.79 %</p> <p>Base : 15 653 901 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 5 446 016 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TF bâti</u></p> <p>Taux moyen : 36.35 %</p> <p>Base : 17 183 152 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 6 245 887 €</u></p>
<p style="text-align: center;"><u>TF non bâti</u></p> <p>Taux Ville : 39.40 % Base : 208 071 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 81 980 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TF non bâti</u></p> <p>Taux Ville : 39.40 % Base : 208 247 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 82 049 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TF non bâti</u></p> <p>Taux Ville : 39.40 % Base : 216 805 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 85 421 €</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>TF non bâti</u></p> <p>Taux Ville : 39.40 % Base : 232 835 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 91 737 €</u></p>
<p style="text-align: center;"><u>TF non bâti</u></p> <p>Taux Ville : 39.40 % Base : 208 071 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Recette : 81 980 €</u></p>	<p style="text-align: center;">Coef correcteur : <u>219 622 €</u></p>	<p style="text-align: center;">Coef correcteur : <u>232 005 €</u></p>	<p style="text-align: center;">Coef correcteur : <u>250 702 €</u></p>
<p style="text-align: center;">Recettes 2020 : <u>5 495 819 €</u></p>	<p style="text-align: center;">Recettes 2021 : <u>5 717 801 €</u></p>	<p style="text-align: center;">Recettes 2022 : <u>5 856 474 €</u></p>	<p style="text-align: center;">Recettes 2023 : <u>6 722 630 €</u></p>

Outre la revalorisation des bases locatives décidée par l'Etat de + 7.1 %, la dynamique immobilière constatée depuis quelques années permet d'accroître de + 3 % ces bases et par la même occasion d'augmenter les recettes de Fiscalité sur 2023.

Dans la continuité des années précédentes, la Municipalité poursuivra ses politiques en faveur :

- des associations castelbriantaises (reconduction des subventions, mise à disposition gratuites des salles municipales, de matériels, versement prime de 100 € pour 1^{ère} licence...),
- de la Culture au travers du Théâtre de Verre mais aussi par son Musée Numérique,
- de la sécurité des populations et des biens (accroissement du parc de caméra de vidéoprotection, disponibilité de la police municipale sur des plages horaires adaptées aux besoins de la population...),

- d'un service public de proximité de qualité dans l'intérêt général (Etat-civil, inscriptions scolaires et périscolaires, renseignements et dépôts d'autorisations d'urbanisme, actions culturels et d'animations...),
- des actions diligentées par son CCAS notamment au soutien des plus fragiles et par la mise en place d'une mutuelle communale pour tous,
- de la Santé par le cofinancement de 2 Chefs de clinique au sein du Pôle de Santé et de 8 locations de bureaux au sein de la Maison Médicale Pluridisciplinaire sur le site de Choisel ayant favorisant la venue de 5 nouveaux médecins depuis septembre 2022

Dans cette perspective, la Municipalité s'attache à allier rigueur de gestion et volontarisme de ses actions dans un souci permanent de recherche d'efficacité de la dépense publique. Cet équilibre financier est à nouveau recherché et orientera le projet de budget 2024.

Les efforts d'optimisation gestionnel ont pour but d'atteindre des objectifs de ratios d'épargne plus efficient afin de garantir la solvabilité de la collectivité, maintenir le niveau du service rendu à la population et assurer le plan de financement des investissements d'ici à 2026.

Pour cette année 2024, les taux seront reconduits sans augmentation.

Par contre l'Etat a décidé, dans la Loi de Finance 2024, d'augmenter de + 3.9 % les bases de valeurs locatives ayant pour incidence directe une augmentation de la fiscalité des propriétaires castelbriantais.

Pour 2024, les taux des différentes taxes seront :

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	Taxe Foncière sur Propriétés non Bâties
2002	19,76%	18.20%	50.82 %
2008	14,86 %	18,20 %	38,87 %
2014	13.99 %	18.20 %	36.58 %
2020	15.07%	19.79 %	39.40 %
2021	15.07%	Taux de référence : 34.79 % (Ville : 19.79 % + Dép44 : 15%)	39.40 %
2022	15.07%	Taux de référence : 34.79 %	39.40 %
2023	15.07%	Taux de référence : 36.35 %	39.40 %
2024	15.07%	Taux de référence : 36.35 %	39.40 %

Les bases de la fiscalité évoluent favorablement :

- surtout par la dynamique des nouveaux permis de construire et/ou aménagements accordés aux particuliers et aux professionnels investissant sur le territoire,
- et sur la revalorisation des bases décidée par l'Etat de + 3.9 %.

Sur Châteaubriant, les constructions nouvelles, reconstructions ou additions de construction sont exonérées de Taxe Foncière durant les 2 années qui suivent leur achèvement.

L'exonération s'applique à compter du 1^{er} janvier qui suit l'achèvement de la construction.

NOMBRE DE PC ACCORDÉS DEPUIS 2001

	Maisons individuelles	Immeubles et appartements maison logements	changement de destination d'un bâtiment en habitation	extension maison / véranda / garage ou préau	Bâtiments industriels, agricoles, commerciaux ou administratifs, extension, divers
TOTAL	844	586	45	576	405

Evolution Globale du Produit Fiscal et Prévision 2024

	2020	2021 (*)	2022(*)	2023(*)	Prév. 2024 (*)
Produit Fiscal (TH+TF)	5 495 819 €	5 717 801 €	5 856 474 €	6 722 630 €	7 095 000 €
Evolution produits/N-1	+ 164 870 € 3.09%	+ 221 982 € 4.04%	+ 138 673 € 2.43%	+ 866 156 € 14.79%	+ 372 370 € 5.54%

(*) avec le coefficient correcteur

B - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour Châteaubriant, La DGF représente 18 % des recettes de Fonctionnement en 2023. Elle comprend :

- la dotation forfaitaire (DF) (64 % de la DGF) ;
- les dotations de péréquation communale de la DGF, constituées de :
 - la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - DSU (15 % DGF)
 - la dotation de solidarité rurale - DSR (19 % DGF)
 - la dotation nationale de péréquation - DNP (2 % DGF)

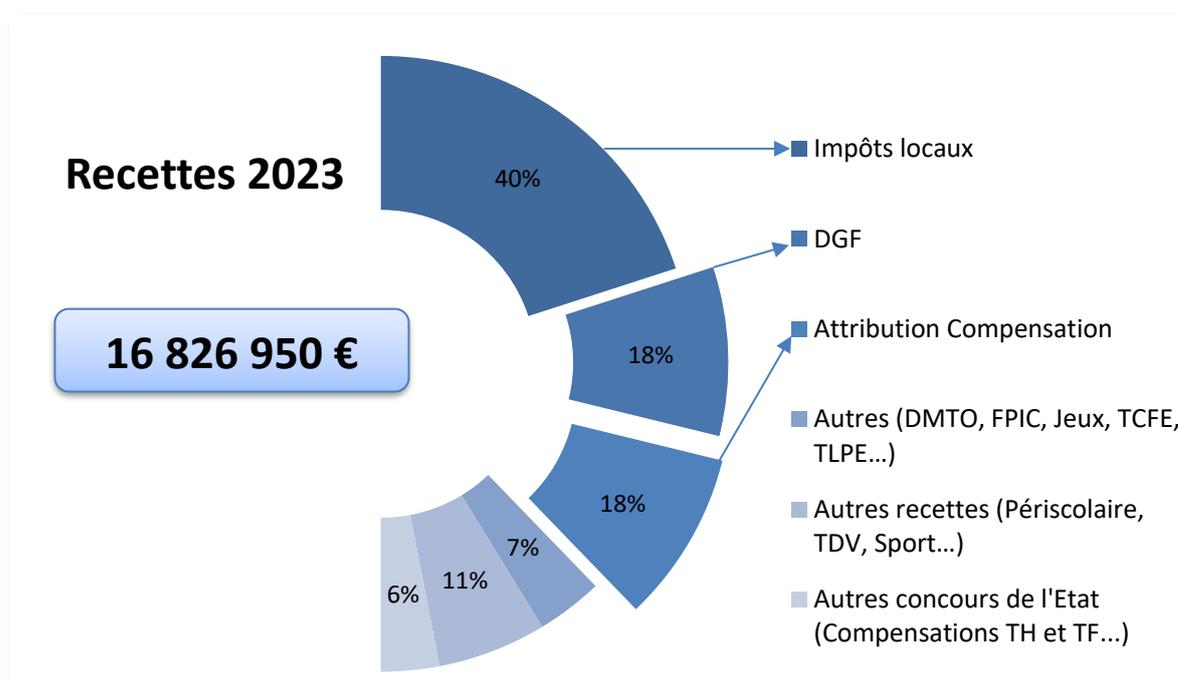
Pour 2024, les montants des dotations et de péréquation seront reconduits à l'identique de 2023 comme annoncée dans la Loi de Finances 2024.

Evolution de la DGF de 2020 à 2023 et projection pour 2024

DGF	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/ 2022	Prévision 2024
D.G.F. : DF	1 936 535 €	1 915 818 €	1 902 297 €	1 896 742 €	-5 555 €	1 897 000 €
D.G.F. : DSU	397 777 €	417 400 €	437 303 €	456 765 €	19 462 €	456 000 €
D.G.F. : DSR	475 215 €	504 425 €	525 766 €	561 039 €	35 273 €	561 000 €
D.G.F. : DNP	107 913 €	124 335 €	74 758 €	67 282 €	-7 476 €	67 000 €
DGF	2 917 440 €	2 961 978 €	2 940 124 €	2 981 828 €	41 704 €	2 981 000 €

En 2024, Châteaubriant ne devrait pas connaître de baisse de sa Dotation Forfaitaire ni des autres composantes de la DGF au regard de l'enveloppe supplémentaire contenue dans la Loi de Finances 2024 et de l'évolution de la population au 1^{er} janvier 2024.

Il est à noter que les baisses des dotations de l'Etat pratiquées entre 2014 et 2017, représentant un manque à gagner de **5 Millions €** pour la Ville, n'ont jamais été, depuis, compensées par l'Etat.



C - Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
FPIC depuis 2020	150 719 €	154 874 €	158 170 €	149 837 €	150 000 €

D - Autres recettes de Fonctionnement

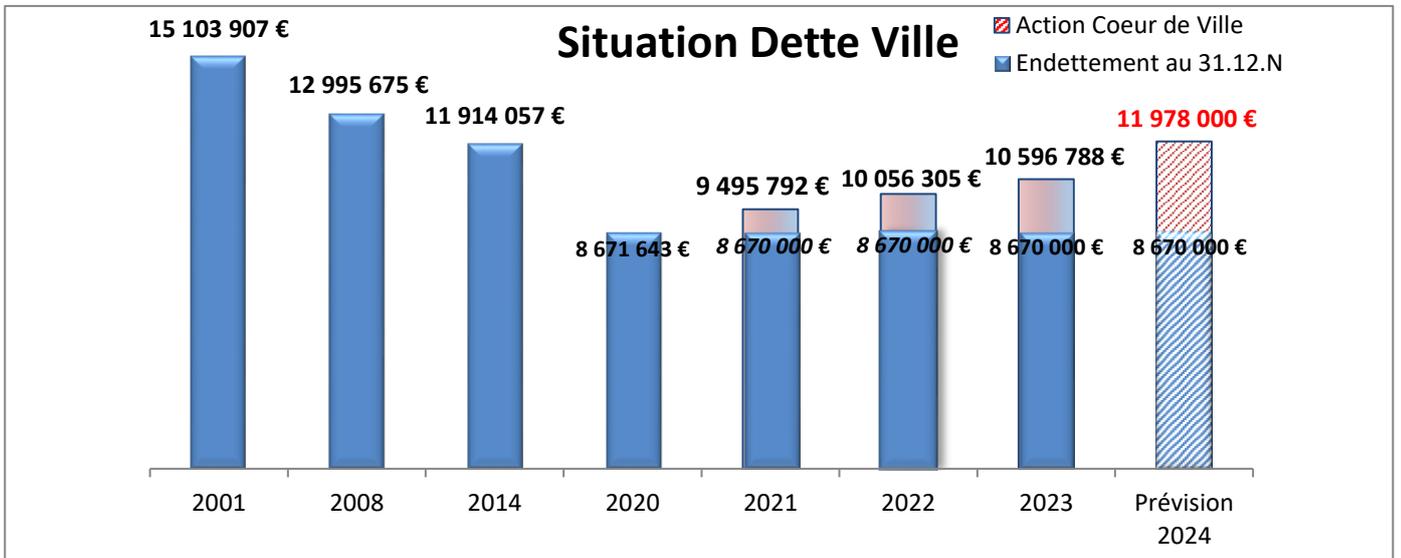
Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des principales autres recettes de Fonctionnement et la prévision budgétaire pour 2024.

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Atténuation de charges	220 280 €	170 530 €	216 698 €	179 052 €	180 000 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	507 048 €	669 951 €	802 294 €	883 284 €	880 000 €
Attribution de compensation	3 021 230 €	3 021 230 €	3 021 230 €	3 024 594 €	3 019 000 €
Reversement sur jeux paris hippiques		82382 € (*)	36 053 €	39 150 €	40 000 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	172 292 €	167 362 €	163 567 €	173 605 €	170 000 €
Taxe sur l'électricité	262 896 €	266 133 €	276 456 €	325 309 €	320 000 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	431 053 €	561 737 €	652 153 €	428 637 €	430 000 €
État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	605 553 €	504 672 €	539 607 €	581 643 €	570 000 €
Regions - Utilisation Gymnases et terra	19 895 €	27 132 €	33 298 €	30 224 €	33 000 €
Département - Utilisation Gymnases et	39 139 €	56 031 €	46 070 €	35 470 €	40 000 €
Revenus des immeubles	127 883 €	144 185 €	172 288 €	227 497 €	225 000 €
Compensation Etat : Revalorisation point indice et coût des énergies 2022				406 718 €	/

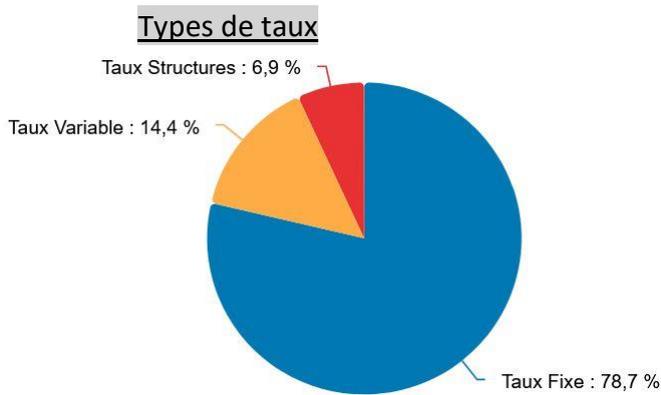
(*) Gains des années 2019 et 2020

L'Encours de la Dette

Caractéristiques de l'encours de la dette au 31/12/2023



➡ La structure de la dette est saine et **sans emprunt toxique** (classée en 1A et B1)



➡ Au 31/12/2023, l'encours de dette est de **10 596 788 €** :

- soit 695 €/habitant pour les investissements de droit commun,
- et 154 € pour financer les investissements « Action cœur de ville ». (moyenne de la strate 816 €/h).

➡ Taux moyen des 14 contrats en cours : 2.34 %

➡ A fin 2023, la capacité de désendettement de la Ville est de **4.3 ans**.

➡ Pour 2024, il est envisagé d'inscrire un emprunt maximum à hauteur de 2 700 K€ incluant les opérations « Action Cœur de Ville » (Pôle associatif, rue du Château...).

➡ L'objectif du mandat est de rester en dessous de l'endettement par habitant correspondant à la strate.

- A fin 2024, ce ratio de désendettement serait inférieur à **5 ans** si cet emprunt est réalisé à 100%.



- Le taux d'endettement de la Ville est de 63 %.



➤ Châteaubriant a une situation financière satisfaisante.

Point sur la structure et la gestion de la Dette (Budgets principal et annexes)

Capital restant dû consolidé (au 31.12.N)

	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
Ville	8 671 643 €	9 495 792 €	10 056 305 €	10 596 588 €	11 978 000 €
Assainissement	157 034 €	125 778 €	102 832 €	78 909 €	53 969 €
Sous Total Budgets consolidés	8 828 677 €	9 621 570 €	10 159 137 €	10 675 497 €	12 031 969 €
Energies nouvelles (*)	410 745 €	365 128 €	319 180 €	272 899 €	226 280 €
TOTAL Budgets consolidés	9 239 422 €	9 986 698 €	10 478 317 €	10 948 396 €	12 258 249 €

(*) Reliquat de l'emprunt remboursé par redevance annuelle d'Engie/Cofely jusqu'à fin 2029.

+ Capacité d'Autofinancement

A- Les épargnes de la collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

➡ L'épargne brute (EB) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice (RRF-DRF)

Elle sert ainsi à financer :

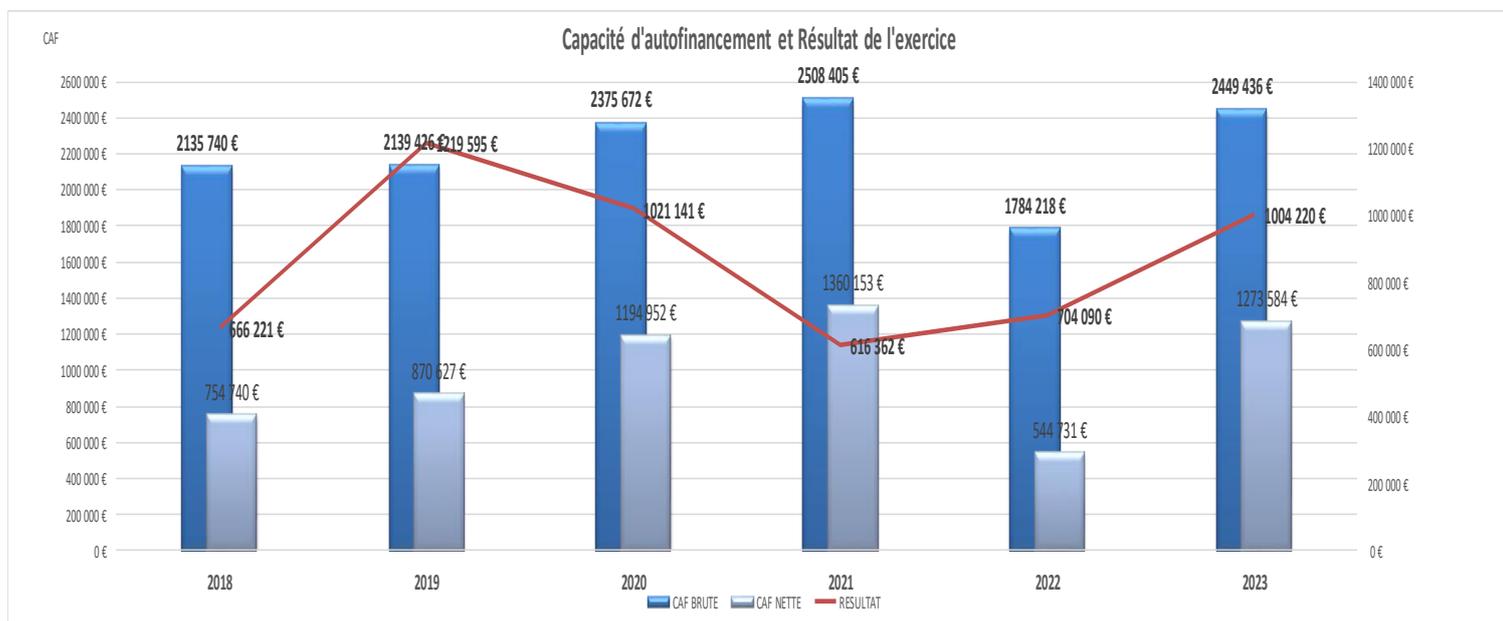
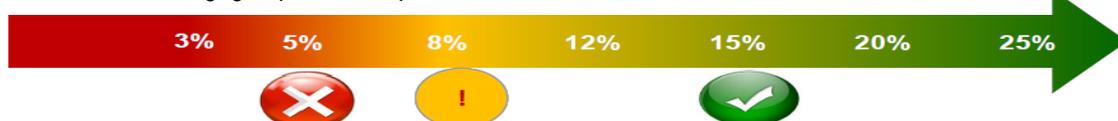
- le remboursement du capital de la dette de l'exercice
- l'autofinancement des investissements

➡ L'épargne nette (EN) ou capacité d'autofinancement (CAF) représente le montant d'autofinancement réel sur un exercice. Celle-ci est composée de l'épargne brute auquel a été soustrait le montant du capital de la dette de l'exercice.

Ce ratio majeur d'analyse des collectivités permet de mesurer le pourcentage de recettes qui pourront être allouées à la section d'Investissement.

Pour Châteaubriant, le taux d'épargne brute 2023 (CAF brute/RFF) est égal à **15%** (moyenne de la strate entre 11 et 13%).

Part de recettes dégagée par la Ville pour amortir sa Dette et autofinancer ses investissements



+ Les Investissements 2024

A- Pluriannuel des investissements :

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des travaux structurants réalisés pour entretenir et développer les équipements de la ville et le remboursement de la dette (point évoqué dans la section « encours de la dette »).

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements prévisionnel pour la période 2024-2026, pourraient déjà être retenus les projets suivants :

PLURIANNUEL 2024-2026

	Action Cœur de Ville	2024	2025	2026
Aménagement Rue du Château	X	1 400 000 €		
Aménagement Pôle Associatif	X	5 000 000 €		
Salle associative de Choisel	X	2 000 000 €		
AMI Terrasses (Acquisition immeubles) + Fouilles	X	3 000 000 €		
Aménagements voiries, mobilités, environnement				
Acquisition et Aménagement parc Trinité	X			
Aménagement quartier Ville-aux-Roses	X			
Equipements sportifs				
Vidéoprotection		150 000 €		
Dépenses récurrentes Investissement		3 300 000 €		
Pluriannuel Investissements 2024-2026		14 850 000 €		

B- Les principaux Investissements 2024 :

En 2024, la municipalité a fait le choix de cibler ses investissements portant prioritairement sur :

- Les fiches "Action Cœur de Ville",
- Les actions Sécurité/Mobilité/Voie,
- Patrimoine/Aménagement,
- Accessibilité,
- Autres.

pour un volume de nouveaux investissements 2024 estimé à 5 800 000 €.

RECETTES :

- * Le FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement 2023, est estimé à 260 000 €.
- * Les aides financières sont :
 - ❖ ÉTAT :
 - Dans le cadre du Programme "Action Cœur de Ville" :
 - DSIL 2019 : Création d'un Pôle Associatif (1 400 000 € notifiée)
 - DSIL 2021 : Aménagement de la rue du Château - 2ème Tranche (600 000 € notifiée)
 - DSIL 2023 : Création d'une salle associative à Choisel (500 000 € notifiée)
 - Fonds Vert « Recyclage Foncier » : Acquisition château Trinité (400 000 € notifiée)
 - DETR 2023 : Aménagement Rue de Verdun (105 000 € notifiée)
 - ❖ DÉPARTEMENT :
 - L'aménagement du quartier de la Ville-aux-Roses (400 000 € notifiée)
- * Une autorisation d'emprunt à hauteur de 2 700 000 € maximum.

DEPENSES :

❖ PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE"

- L'aménagement de la rue du Château (Phase 2)
Objectif : Début des travaux 4^{ème} Trimestre 2024
 Prévision : 400 000 €
- Création d'un Pôle associatif
Début des travaux 4^{ème} Trimestre 2024
 Prévision : 500 000 €
- Création d'une salle associative à Choisel
Début des travaux 4^{ème} Trimestre 2024
 Prévision : 400 000 €
- Fouilles archéologiques sur le site des Terrasses
De janvier à mai 2024
 Prévision : 497 000 €
- Aménagement urbain du quartier de la Ville-aux-Roses
Début des travaux 4^{ème} Trimestre 2024
 Prévision : 500 000 €

- Acquisition du château de la Trinité à l'EPF
2^{ème} Trimestre 2024

📊 Prévvision : 465 000 €

❖ SECURITE/MOBILITE/VOIRIE

- Aménagement de la rue de Verdun (Phase 2)
Le but de l'aménagement est de pouvoir sécuriser les déplacements cycles et piétons.
Ce projet sera accompagné par un effacement des réseaux au préalable.

📊 Prévvision : 150 000 €

- Déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection et renforcement du réseau radio

📊 Prévvision : 110 000 €

❖ L'ACCESSIBILITE

- Programme Ad 'AP 2024 :
L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad 'AP) est un engagement de mise en accessibilité des bâtiments publics. Un pluriannuel de travaux sur 9 ans a été validé par la Préfecture pour définir les crédits à ouvrir annuellement afin de les réaliser.

Pour 2024, des crédits seront ouverts pour réaliser les travaux dans les bâtiments scolaires et sportifs

📊 Prévvision : 150 000 €

❖ AUTRES

- Provision Aménagements Voirie, mobilités et environnement (700 K€),
- Rénovation énergétique des bâtiments (Monet, Viaud, Mairie, ST...) (405 K€),
- Remplacement d'un bloc modulaire sportif/sanitaire Stade Zone Ouest (210 K€),
- Garage (Véhicules et outillages) (170 K€),
- Effacement de réseaux, nouveaux éclairages (150 K€),
- Divers Espaces Verts (jeux, mobiliers, outillages...) (140 K€).

↳ Fiscalité : **Maintien des taux d'imposition**

↳ DGF : **Identique à 2023**

↳ Dépenses de Fonctionnement : **Ratios inférieurs à la strate**

↳ Capacité d'autofinancement : **Optimisation de la CAF**

↳ Situation financière : **Saine**

↳ Encours de Dette et capacité de désendettement : **Ratios inférieurs à la strate**

↳ Emprunt 2024 : **2,7 millions € maximum**

↳ Investissements 2024 : **5,8 millions €**

↳ Maintien d'un service élevé à la Population

LES BUDGETS ANNEXES

III - LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 132.59	7 447.12	11.61%
022 - DEPENSES IMPREVUES	18.93		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10.00		
66 - CHARGES FINANCIERES	4 317.97	3 856.76	89.32%
66 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 000.00	31 611.90	
Total	150 479.49	42 915.78	28.52%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	66 771.07	66 771.07	100.00%
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVI	330 000.00	241 650.82	73.23%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPIATIONS	95 000.00	13 961.55	14.70%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25.93	1 200.60	4 630.16%
Total	491 797.00	323 584.04	65.80%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté+	Réalisé %
	2023	Report	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	217 825.22	217 825.22	100.00%
020 - DEPENSES IMPREVUES	21.78		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 000.00	23 922.33	95.69%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	445 174.78	300 984.49	67.61%
Total	688 021.78	542 732.04	78.88%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté+	Réalisé %
	2023	Report	
10 - Dotations, fonds et réserves	80 676.49	80 676.49	100.00%
13 - Subvention d'investissement	266 003.00	45 653.30	17.16%
Total	346 679.49	126 329.79	36.44%

Perspectives 2024

Suite aux inspections télévisées préconisées au schéma directeur d'assainissement, il a été identifié des travaux pour réduire des entrées d'eaux pluviales dans la station d'épuration.

En 2024, des travaux de renouvellement seront exécutés rues de la Vannerie, Marcel Viaud et de la Victoire ainsi que des travaux d'extension du réseau d'assainissement et diverses interventions.

La mobilisation d'un emprunt est envisagée.

IV - LE BOWLING

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 100.00	6 918.75	19.71%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100.00		
Total	35 200.00	6 918.75	19.66%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	11 320.79	11 320.79	100.00%
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVI	1 000.00	1 092.00	109.20%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 665.21	27 396.00	99.03%
Total	39 986.00	39 808.79	99.56%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 400.00		0.00%
21 - IMMOBILISATION CORPORELLES	25 988.57		0.00%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	46 000.00	34 845.50	75.75%
Total	84 394.28	34 845.50	41.29%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	71 088.57	71 088.57	100.00%
Total	71 088.57	71 088.57	100.00%

V - LES ENERGIES NOUVELLES

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
011 - Charges à caractère général	1 000.00	800.00	80.00%
65 - Autres charges de gestion courante	19.77		
66 - Charges financières	5 600.00	5 453.02	97.38%
67 - Charges exceptionnelles	650.00	282.00	43.38%
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	11 000.00	9 227.00	83.88%
Total	18 269.77	15 762.02	86.27%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 766.00	7 766.00	100.00%
70 - Ventes produits fabriqués, Prestations	58 799.09	61 045.66	103.82%
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	765.72	100.00%
77 - Produits financiers	0.91		
Total	66 566.00	69 577.38	104.52%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté+ Report	Réalisé %
	2023	2023	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	25 145.63	25 145.63	100.00%
16-Emprunts et Dettes assimilées	47 000.00	46 281.57	98.47%
23-Immobilisations en cours	12 877.37		0.00%
Total	85 023.00	71 427.20	84.01%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2023	2023	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	36 726.77	36 726.77	100.00%
Total	36 726.77	36 726.77	100.00%

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240229-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29-02-2024

Publication le : 29-02-2024

Le Maire,
Alain HUNAUT

